

Juin 2018

# informations municipales

## PÉRIERS EN AUGE

Mairie ouverte chaque vendredi de 16h30 à 18h00  
Tél/Répondeur:02 31 28 37 12  
mairie.periersenauge@wanadoo.fr  
Site : www.periers-en-auge.fr  
En cas de besoin: A. Fontaine:0231287696  
Mme. Saint-Léger :0231248197  
M. Meunier :0231287666

Responsable de la publication : Alain Fontaine

### Sur nos chemins communaux...ça bouge.....

Ca bougera moins vite sur les Chemins de l'Église et du Lieu Thil. Voie étroite et vitesse excessive ont amené pour une meilleure sécurité des riverains et de la circulation à la prise d'un arrêté limitant désormais la vitesse à 30km/h. Des contrôles par les services de gendarmerie pourront être demandés.

Ca bougera mal Chemins de la Goderie et des Eaux quand Enedis enterrera sa nouvelle ligne moyenne tension. Les travaux qui relient les postes de Dozulé et Dives-sur-mer traverseront la commune, par une partie de la RD27, le Chemin de la Goderie, le Chemin des eaux et la RD 49 vers Dives. Le démarrage des travaux est prévu en fin d'automne.

La suppression de poteaux EDF Chemin des Eaux pourrait être l'occasion, avec la commune de Grangues de supprimer aussi une partie du réseau basse tension et téléphone.

Ca bougera encore moins bien Chemin de Bernières, entre des travaux Enedis là aussi, enfouissement d'une ligne haute tension en renouvellement d'une ligne aérienne (partie de celle qui traverse propriétés et herbages au sud de la route) et ceux de réfection partielle de voirie et d'assainissement pluvial par la commune. Perturbations à prévoir, fin juillet d'abord, fin août ensuite, et en début d'automne pour Enedis.

Des précisions seront fournies prochainement aux riverains du Chemin de Bernières.

L'application panneauPocket n'a pas été prise pour cela, mais pourra trouver là son utilité en vous avertissant des restrictions de circulation. Télécharger l'application pour connaître les événements, alertes, ou autres informations sur la commune



### Plan de prévention des risques littoraux :

La commune de Périers-en-Auge a été intégrée en 2016 au PPRL de l'estuaire de la Dives et la démarche d'élaboration se poursuit. Deux réunions publiques sont programmées - le 29 juin à Cabourg 18h salle des fêtes de la mairie, et 3 juillet à Dives 18h espace N. Mandela - avant l'arrêt du projet et l'enquête publique prévue en fin d'été. La commune est concernée sur les secteurs proches de la Dives et des marais de la Dives, sans impact notable sur l'habitat existant. Les documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la préfecture.

**Quelques dates ....**C'est le **dimanche 2 septembre** qu'est prévu cette année le traditionnel concert d'automne qui devrait accueillir un trio chant, luth et flûte.

La journée rencontre des jeunes devrait les réunir le **dimanche 16 septembre** au centre équestre de Saint- Jouin – plus de précisions à venir ultérieurement mais vous pouvez déjà noter la date -

Et comme chaque année les invitations pour le festival des marionnettes seront bientôt dans les boîtes à lettres.

Enfin un ramassage d'encombrants aura lieu le **jeudi 20 septembre**.



**Entretien des cours d'eau :** l'arrêté municipal du 08/06/2018 pris conformément à l'arrêté préfectoral du 25/05/2018 rappelle aux propriétaires riverains du Douet de Rouville leurs obligations d'entretien du cours d'eau, les travaux autorisés et périodes d'interventions. Il prévoit également les modalités de contrôle et d'exécution d'office. L'arrêté est consultable à la mairie.

## Rappel des horaires autorisés pour les tontes

**Du lundi au vendredi** : 9h - 12h et 14h30 - 19h30.

**Le samedi** : 9h à 12h et 15h - 19h

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés. (arrêté municipal du 15/03/2013).

Ce ne sont pas des horaires conseillés mais des horaires imposés. Pour respecter le calme de nos campagnes et la tranquillité de chacun, merci de vous y conformer.

## État civil

Nous présentons nos condoléances à la famille de **Madame Jeanine ROBERT**, notre doyenne, décédée le 30 mars 2018 dans sa 90ème année.



## BUDGET

Le sujet essentiel du budget voté le 27 mars pour 261 933 € en section de fonctionnement et 75 455 € en investissement, reprenant le résultat positif de 2017 de 167 424 €, portait sur les taux de fiscalité, à nouveau modifiés cette année du fait de l'adoption d'un pacte fiscal consécutif à la fusion des communautés de communes.

Le pacte fiscal adopté par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et ses communes membres garantit qu'il n'y ait aucune augmentation globale des taux d'imposition communaux et intercommunaux. L'harmonisation des taux d'imposition liée à la fusion se réalise donc de manière neutre pour les contribuables : les taux intercommunaux fiscalité baissent et les taux communaux augmentent dans les mêmes proportions.

Le produit supplémentaire de fiscalité perçu par la commune est reversé intégralement à la communauté de communes par le mécanisme des attributions de compensation.

Les taux de fiscalité communales restent du ressort du conseil municipal.

Communication NcPA

Hors l'incidence du pacte fiscal, ces taux communaux sont restés stables. Fixés pour 2018 à 7,02 % pour la taxe d'habitation, 15,25 % pour le foncier bâti et 18 % pour le foncier non bâti, ils demeurent globalement neutres.

Ci-après, à titre d'information le tableau comparatif des taxes communales et intercommunales, édité et transmis par la communauté de communes.

### Taxe d'habitation

	2016	2018
Taux communal	5,74 %	7,02 %
Taux intercommunal	8,55 %	7,27 %
<b>Global</b>	<b>14,29 %</b>	<b>14,29 %</b>

### Taxe sur le foncier non bâti

	2016	2018
Taux communal	12,37 %	18,00 %
Taux intercommunal	11,31 %	5,68 %
<b>Global</b>	<b>23,68 %</b>	<b>23,68 %</b>

### Taxe sur le foncier bâti

	2016	2018
Taux communal	5,81 %	15,254%
Taux intercommunal	10,25 %	0,806%
<b>Global</b>	<b>16,06 %</b>	<b>16,06 %</b>

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passera de 12,45 % en 2017 à 11,70 % cette année pour atteindre 9,45 % en 2021.



La communauté de communes communique (précisions sur [www.ncpa.fr](http://www.ncpa.fr))

**Accueil intercommunal** à Dives-sur-Mer et aussi à Dozulé au 128 Grande Rue, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Tél. 02 61 53 56 24. Vous y trouverez aussi le Point Info 14/Maison de Services au Public pour vous assister dans de nombreuses démarches.

**Initiation à l'informatique** avec une antenne de l'Espace Public Numérique tous les mercredis de 14h à 16h pour les adultes. De l'initiation au perfectionnement. Tarif : 2,50 €/heure. Inscriptions : tél. 07 87 77 10 85 ou par mail [epn@normandiecabourgpaysdauge.fr](mailto:epn@normandiecabourgpaysdauge.fr)

La **Carte Sport et Culture**, participation financière de la Communauté de communes pour l'inscription des 3-18 ans à des activités sportives ou culturelles, sera diffusée uniquement du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre prochain.

*La nouvelle déchetterie de Périers-en-Auge ouvrira à l'automne prochain.*



Retrouvez aussi le communiqué complet de NcPA et d'autres informations

communales sur le site de la commune, [www.periers-en-auge.fr](http://www.periers-en-auge.fr)

Vous y trouverez également le très intéressant "livre blanc et noir de l'intercommunalité" en lien sur le site de l'AMRF.